

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 1er mars 2024

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 20 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 20 mars,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (30)

AUJEAN Bernard, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, SEMION Michel, SLEDZ Jean, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, WUNSCH Mylène.

Étaient absents (7)

DRUI Martial, GARGAUD Patrick, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, TUAL Didier, YVERNAULT Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BALSAN Charles-Henri a donné pouvoir à LION Michel
DELYS Dominique a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
GUESNARD Yves a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
MAUBOIS Philippe a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

Étaient excusés (7)

ALLARD Bernard, BRANCHOUX Gilles, CHARPENTIER Dominique, ELBAZ Xavier, FOISEL Michel, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent.

Objet : Approbation de la convention d'installation de bornes de charge pour véhicules électriques sur le parking au CNTS à l'occasion des JO 2024

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques Paris 2024, le site du Centre National de Tir Sportif (CNTS) de Châteauroux / Déols a été retenu pour les épreuves de tir.

Dans cette perspective, Châteauroux Métropole va créer un parking visiteurs sur la commune d'Etretchet à proximité du CNTS.

Ce parking sera équipé de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques installées par le SDEI. Le parking n'ayant pas vocation à durer au-delà de l'événement, les bornes seront démontées et seront ensuite repositionnées sur le territoire du département de l'Indre.

Dans le cadre du déploiement de ces 5 bornes, il est prévu une prise en charge financière par la commune par le biais d'un fonds de concours.

Une convention définissant les modalités techniques et financières sera proposée à la commune. Une convention de répartition de charges sera ensuite établie entre la commune d'Etretchet et Châteauroux Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : Approuver la convention d'installation de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking du CNTS pour les JO 2024,

Article 2 : Autoriser le Président à signer la conventions et tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20240320-03202429-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

